

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 novembre 2014

Membres en exercice :	Date de la convocation: 28/10/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 24	Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 28	
Pour: 28	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Rémy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA
	Excusés: Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des dernières décisions prises pour l'année 2014 :

N°003/2014 : Plan de signalétique directionnelle sur les sentiers de randonnée.

L'Association Cébenna élaborera le plan de signalétique directionnelle sur l'ensemble des 80 itinéraires impactés, ainsi que la vérification de ces itinéraires et l'aide rédactionnelle des panneaux de départ de ces itinéraires. L'objectif de cette mission est d'assurer la cohérence territoriale du projet auprès des collectivités. Pour la réalisation de cette mission, il sera versé à l'association ci-dessus mentionnée la somme totale de **7 000 € TTC**.

N°004/2014 : Assistance à la démarche de labellisation « Vignobles et Découvertes »

La mission de conseil et d'assistance pour mener le Pays Haut Languedoc et Vignobles vers la labellisation « Vignobles et Découvertes » a été confiée à l'Association Européenne de Formation à l'Oenotourisme. L'objectif de la mission est de mobiliser les professionnels autour de cette démarche et de rédiger le dossier de candidature au label « Vignobles & Découvertes ». Pour la réalisation de cette mission, il sera versé la somme totale de **3 260 € TTC** correspondant à la mission commandée et précisément validée dans le cadre du devis proposé.

N°005/2014 : Guide de préconisations des futures haltes de repos le long de la voie verte du Canal du midi.

L'entreprise ATEMIA élaborera un guide de préconisations des futures haltes de repos le long de la voie verte du Canal du midi, dans le cadre d'un projet de coopération inter territoriale. Le cabinet devra travailler à la fois sur le contenu de ce guide et sur sa forme finale (mise en page du document). Pour la réalisation de cette mission, il sera versé la somme totale de **13 750 € HT** correspondant à la mission commandée et précisément décrite et définie dans le cahier des charges de la consultation.

N°006/2014 : Attribution de marché à procédure adaptée « Approvisionnement en fournitures de bureau ».

Le marché n°FCS-2014-01 publié le 17 Avril 2014 pour l'approvisionnement en fournitures de bureau a intéressé 10 candidats. Le rapport d'analyse des offres, a établi un classement conformément aux critères du prix pour 60 % et de la qualité de la prestation pour les 40% restants. Les offres économiquement les plus avantageuses arrivées en première position sont celles de la Papeterie LACOSTE, pour le lot 1 (Fournitures de bureau) et le lot 2 (Papeterie de bureau) et de TG Informatique, pour le lot 3 (Consommables informatiques). Le marché est passé

à l'aide de bons de commande pour une période de un an à compter du 18 Juin 2014, tacitement renouvelable deux fois pour une durée totale maximum de 3 ans. Le montant maximum annuel est de **10 000 € HT**, décliné comme suit : 3 000 € HT pour le lot 1, 4 500 € HT pour le lot 2 et 2 500 € HT pour le lot 3.

N°007/2014 : Temps du Patrimoine 2014 : Forum des ambassadeurs

Dans le cadre de la manifestation « Les Temps du Patrimoine » organisée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles du 20 septembre au 19 octobre 2014, l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation du « **Forum des ambassadeurs** » est confiée à l'association « Braille et Culture » pour un montant de **3 048 € TTC**, l'association « Maison Cévenole des Arts et Traditions populaires » pour un montant de **500 €** et à « Oenotrek », Stephen Desmazieres pour un montant de **250 € TTC**. Le coût total de la manifestation est de **3 798 € TTC**.

N°008/2014 : Temps du Patrimoine 2014 : Rencontre jeune public

Dans le cadre de la manifestation « Les Temps du Patrimoine » organisée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles du 20 septembre au 19 octobre 2014, le **programme d'animations pour le jeune public** hors temps scolaire est confié à l'association Aphyllante pour un montant de 800 € TTC, l'association Cébenna pour un montant de 650 € TTC, l'association Régionale d'Ecologie pour un montant de 800 € TTC et à l'association Nature Passion pour un montant de 750 € TTC. Le coût total de l'opération est de **3 000 € TTC**.

N°009/2014 : Les Temps du Patrimoine 2014 – Conférences

Dans le cadre de la manifestation « Les Temps du Patrimoine » organisée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles du 20 septembre au 19 octobre 2014, le **cycle de conférences** ayant pour objectifs la transmission du savoir, l'échange et le partage de connaissances sera assuré par la Maison Cévenole des ATP pour 480 € TTC, l'ARESP pour 364 € TTC, Acter Archéologie pour 240 € TTC, Georges Ferré pour 328 € TTC, Jean Laforgue pour 120 € TTC. Les **dégustations de produits du terroir** solliciteront les prestataires suivants : l'EURL Promotion Minervois pour 91,71 € TTC, Jean-Louis Rey pour 10,66 € TTC, SARL Lo Molinet pour 38,40 € TTC, La cuisine à Gilles pour 200 € TTC, l'Office de tourisme communautaire Espace Vins et campanes pour 326,45 € TTC, la SAS Alignan du vent cépages pour 119,32 € TTC, le GAEC de la Mazetière pour 42,00 € TTC, le GAEC de la Resclauze pour 51 € TTC et Céline Barbier pour 79,93 € TTC. Le coût total de l'opération est de **2 491,47 € TTC**.

N°010/2014 : Prise en charge de frais de formation

Par dérogation aux articles 34.2 et 40.3 du règlement intérieur des services en ce qui concerne la prise en charge du transport dans le cadre d'une formation hors département, les frais d'inscription, le transport et l'hébergement pour 1 nuit seront pris en charge par le syndicat mixte pour la formation « les Rencontres territoriales de la Santé Publique : construire des dynamiques territoriales favorables à la santé » qui aura lieu au Palais des Congrès de Nancy les 24 et 25 Septembre 2014. Ces frais sont éligibles pour moitié au financement consenti par l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé. Les droits d'inscription à régler au CNFPT s'élèvent à 150 € pour les 2 jours. Le transport en train à régler auprès de l'agence Sélectour AFAT Languedoc Roussillon Voyages s'élève à 289,88 € TTC. Le défraiement de l'agent s'élève à 10,54 € TTC pour l'indemnité kilométrique entre son domicile et la gare (34 km x 0,31€ /km) et à 50 € pour la nuitée. Le coût total de l'opération est de **500,42 € TTC**.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des dernières décisions prises pour l'année 2014.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Francis BOUTES